

« Ne pas oublier »

Dossier de presse
rédigé à l'issue de la visite officielle
de la délégation des parlementaires belges à Bogota.
Du 18 au 22 février 2005

« Plus qu'un otage, Ingrid Betancourt est désormais un symbole, celui de la privation de la liberté de plus de 3.000 otages détenus dans la jungle colombienne, celui de tous les otages utilisés de plus en plus dans le monde comme objets de revendications politiques ou économiques, celui des conflits armés face auxquels la communauté internationale est dramatiquement impuissante et qui déciment des milliers de familles dans une indifférence tout aussi assassine, celui de la défense des fondements mêmes de nos démocraties que nous nous attelons ».

1. Introduction

1. Voici trois ans, jour pour jour, qu'Ingrid Betancourt avec son amie Clara Rojas est retenue en otage par les Forces armées révolutionnaires colombiennes (FARC).

Voici trois ans, en effet, que la candidate verte aux élections présidentielles de 2002 a été enlevée alors qu'elle menait campagne sur base d'un programme axé sur la lutte contre la corruption, sur le changement social et pour la démocratie en Colombie. *« Je ne me résignerai pas. J'irai jusqu'au bout, contre la corruption, contre la mainmise de la mafia sur les institutions, sur la démocratie, jusqu'au bout »*, écrivait, à l'époque, Ingrid Betancourt. Son action politique est, dès le début, marquée par sa lutte courageuse contre les narcotrafiquants et par sa détermination à faire de son pays un Etat de Droit à part entière : *« La Colombie, le peuple colombien, a aujourd'hui le sentiment d'être impuissant face à ces élus corrompus qui, sous prétexte de prendre en main son destin, le lui ont confisqué. J'envisage de démontrer aux Colombiens que ça n'est pas une fatalité, qu'on peut faire de la politique autrement, et notamment se faire élire honnêtement. Je veux dire : sans acheter qui que ce soit et sans se mettre en vente »*.

Ingrid Betancourt avait choisi la voie de la réconciliation pour sortir la Colombie de la violence et entendait, à ce titre, responsabiliser tous les acteurs politiques en forçant le dialogue et la négociation avec les différents groupes armés sévissant à travers tout le pays.

Elle a été enlevée le 23 février 2002.

2. A l'occasion de la remise du titre du Docteur Honoris Causa pour Ingrid Betancourt à sa fille Mélanie à l'Université de Liège en septembre 2004, Joëlle Milquet et Marie Nagy décident de relancer une opération de solidarité de femmes contre l'oubli. Karine Lalieux se joint aussitôt à elles et ensuite Christine Defraigne.

Elles lancent à l'occasion des 1000 jours de Ingrid Betancourt une vaste opération de sensibilisation au Parlement, interpellant les différents ministres faisant une conférence de presse avec les comités de soutien, allant rencontrer l'Ambassadeur de Colombie à Bruxelles.

De cette action naît l'idée d'aller un pas plus loin et de lancer un vaste réseau de solidarité des femmes politiques européennes pour « Ingrid et les autres » et d'organiser une mission sur place à l'occasion du troisième anniversaire de son enlèvement en février.

Toutes les femmes politiques de tous les partis démocratiques européens ainsi que les femmes du Parlement européen ont reçu une lettre de sensibilisation et d'invitation pour cette délégation. Une grande majorité d'entre elles ont répondu et ont apporté un soutien actif à cette mission et ont signé une lettre d'encouragement et de soutien à l'action de la délégation belge.

Une délégation s'est donc constituée avec en outre des parlementaires néerlandophones, des représentants des syndicats FGTB et CSC, des comités de soutien à Ingrid Betancourt et des ONG (coordination belge pour la Colombie).

La délégation se composait de Karine LALIEUX, Députée PS; Mesdames Joëlle MILQUET, Députée et présidente du cdH ; Marie NAGY, Députée Ecolo; Christine DEFRAIGNE, Sénatrice MR ; Hilde DIERICKX, Députée VLD; Fauzaya TALHAOUI, Sénatrice SPA-SPIRIT ; Joëlle KAPOMPOLE, Sénatrice PS et Laima ANDRIKIENNE, Députée européenne lituanienne PPE-DE.

Profondément touchée par le destin de leur homologue colombienne, en novembre dernier, déjà, lors de la commémoration du 1000^{ème} jour de la détention d'Ingrid Betancourt, elle remettait à l'Ambassadeur de Colombie un courrier adressé au Président Alvaro Uribe lui faisant part de leur préoccupation à l'encontre des otages colombiens mais également de la situation des droits de l'homme en Colombie. Ces élues ont, depuis, souhaité intensifier le mouvement. C'est désormais tout un réseau de femmes européennes « Femmes pour Ingrid Betancourt et les autres » qui est constitué.

Plus que jamais décidées à poursuivre leur action de soutien, elles se sont accordées sur la nécessité de se rendre sur place, à Bogota, afin d'y rencontrer les autorités colombiennes et de les inciter à tout mettre en œuvre pour que cesse le recours à l'enlèvement comme arme politique.

La délégation s'est donné pour objectif de :

1. Venir exprimer aux autorités colombiennes leur inquiétude relative à la situation des otages et leur solidarité avec eux notamment à l'occasion du troisième anniversaire de l'enlèvement d'Ingrid Betancourt ;
2. Rencontrer un maximum d'acteurs officiels et de la société civile liés à la problématique des situations citées en Colombie. La délégation a, à ce titre, rencontré (dans l'ordre) Monsieur Dr Juan Pedro Schaerer, Directeur du Comité international de la Croix Rouge ; Monsieur Juan Carlos Monjes et Madame Iliana Valina, Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Droits de

l'homme ; Son Excellence l'Ambassadeur, Jean-Luc Bodson ; Monsieur German Navas Talero, Président du Comité des Droits de l'Homme de la Chambre ; Madame Patricia Villaveces et Madame Lucia Gomez de l'ONG de soutien aux familles des otages 'Pais Libre' ; le Vice-premier Ministre de la Justice, Mario Iguaran ; la mère d'Ingrid Betancourt et de Clara Rojas : Mesdames Yolanda Pulecio et Rojas ; des représentants des familles des otages, de l'Eglise, du monde syndical et du monde associatif colombien ainsi que Monsieur le Vice-Président Francisco Santos ;

3. Démontrer tout l'intérêt de la Communauté internationale et notamment de la Communauté européenne pour la Colombie mais surtout pour la situation des otages, des personnes déplacées, des personnes menacées (syndicats, membre des réseaux associatifs,...) et, plus généralement, de la situation des Droits de l'Homme ;
4. Lancer un appel officiel et solennel à la population colombienne afin qu'elle se mobilise pour ses otages et toutes les victimes de violations des droits humains et syndicaux, qu'elle unisse ses efforts et ne laisse pas le sort de milliers de personnes sombrer dans l'oubli. Il doit s'agir du premier devoir de chaque citoyen : ne pas oublier et le dire ;
5. Tout mettre en œuvre pour que d'autres délégations se succèdent et que la pression de la communauté internationale ne faiblisse pas. Eviter la banalisation et l'indifférence à l'égard des otages qu'il s'agisse d'Ingrid Betancourt ou des autres.

2. Constatations de la délégation

A. La problématique des otages

La délégation parlementaire défend l'idée d'un accord politique négocié pour la paix en vue de la libération des otages.

- Elle demande que les FARC amorcent un processus de libération unilatérale des otages civils (prioritairement des femmes et des enfants) et acceptent d'entamer les discussions et les négociations en vue d'obtenir un accord humanitaire pour les otages militaires ou policiers ;
- Elle demande au gouvernement colombien et à Monsieur le Président Alvaro Uribe de préparer les conditions d'un accord politique négocié avec les FARC qui constituerait une démonstration d'efficacité et de force du gouvernement. La délégation propose, le cas échéant, de confier cette mission à un intermédiaire neutre dans un lieu qui doit être agréé par les deux protagonistes. Les discussions devraient porter sur un accord d'échange entre, d'une part les otages détenus par les FARC et d'autre part, les membres des FARC faits prisonniers par le gouvernement et ce, selon des modalités acceptables par les protagonistes à déterminer. La communauté internationale ne pourrait admettre que le développement d'une politique légitime de sécurité démocratique n'aille pas de pair avec un investissement sans relâche visant à tout mettre en œuvre pour obtenir prioritairement la libération des otages. Il s'agit de la première obligation d'un Etat démocratique : protéger la vie, la liberté et la sécurité de ses citoyens. La délégation estime que l'obtention d'un accord humanitaire permettrait de construire un espace de confiance indispensable pour engager des négociations de paix avec les FARC et l'ELN car la seule issue au conflit est une issue négociée ;

- La délégation demande au gouvernement colombien que le futur décret sur la justice, la vérité et la réparation puisse également, selon les conditions spécifiques à modaliser, être applicable aux guérilleros qui accepteraient de se démobiliser aux mêmes conditions que celles réservées aux paramilitaires ;
- Elle demande au gouvernement colombien de reconnaître la situation de « conflit armé » qui sévit en Colombie. Et ce, en vue de permettre à la fois d'appliquer les normes de droit international humanitaire en la matière et d'intensifier l'aide et l'accompagnement des organisations internationales sur ce point. Tant que la situation réelle est niée, il semble peu probable de pouvoir disposer des moyens nécessaires pour arriver à une solution négociée de pacification ;
- La délégation demande que le gouvernement facilite l'aboutissement des négociations entamées avec l'ELN puisqu'elle est convaincue que seule une négociation politique permettra d'obtenir une paix durable.

B. La situation des paramilitaires

La délégation soutient le processus de démilitarisation des paramilitaires lancé par le gouvernement. Ce processus exige que les paramilitaires aient déposé leurs armes, reconnu leurs exactions, fourni des informations sur leurs réseaux et restitué les biens acquis illégalement.

Le processus ne peut établir l'impunité pour les actes illégaux et la récompense des auteurs de violences en Colombie, aux dépens des victimes. C'est pour cette raison que la délégation soutient un projet de loi relatif à la justice, la vérité et la réparation équilibré pour l'ensemble des protagonistes qui contient notamment :

- l'application de peines minimales incontournables ;
- la nécessité de l'application de cette législation à l'égard de tous les paramilitaires et notamment ceux qui se seraient démobilisés avant l'entrée en vigueur de la loi ;
- la présence d'organes de contrôle indépendants et en nombre, impliquant le déploiement de services des Nations Unies en vue de contrôler le bon déroulement de ces opérations et le respect de la loi et l'impartialité du suivi des traitements individuels. Et ce, afin d'éviter les risques de récidives ou de déploiement d'activités illégales ;
- un vaste plan d'aide, d'accompagnement et de restitution des biens des victimes et de leurs familles.

C. Le respect des droits de l'homme

- La délégation est très préoccupée par les nombreuses violations des droits de l'homme (menaces, assassinats, disparitions forcées, détentions arbitraires, extorsions) concernant les syndicalistes, certains mandataires publics, les journalistes, les membres d'ONG et les membres de mouvements sociaux en général. Elle considère que par ces menaces et autres pratiques la liberté d'association et la liberté syndicale sont menacées ;
- La délégation insiste sur le maintien et le renforcement de la présence du Bureau du Haut Commissariat des droits de l'homme ;
- La délégation insiste sur le respect par la Colombie du respect des Recommandations par la Colombie 2004 du Bureau colombien du Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme ;

- Elle demande de manière générale la dynamisation d'un plan ambitieux d'actions pour les droits de l'homme.

D. Les populations déplacées

La délégation insiste sur l'urgence d'une aide gouvernementale importante pour aider les déplacés à se réinsérer, à retrouver leurs biens et *in fine* à être indemnisés.

E. La situation sociale

La délégation est aussi très préoccupée par la situation sociale et la persistance de grandes inégalités sociales. Elle demande au gouvernement colombien de donner la priorité à la mise en place d'une réelle politique sociale ayant trait, notamment, au développement rural, à la santé, à la sécurité de la nourriture, à l'économie fermière et au soutien aux populations déplacées et aux victimes de la violence.

F. Le lien avec la société civile

Les efforts du gouvernement ne porteront réellement leurs fruits que s'il s'engage dans une politique de dialogue et de concertation permanente avec les acteurs de la société civile (syndicats, ONG, acteurs privés) qui développent une dynamique positive et doivent être utilement intégrés dans une politique de dialogue de pacification et de développement du pays.

La délégation est particulièrement inquiète de la violence à l'égard des femmes et de la situation dramatique de nombreux enfants.

3. « Ne pas s'arrêter là » : Propositions d'actions

La délégation parlementaire belge compte poursuivre leur action de sensibilisation dans les semaines à venir.

Celles-ci consisteront à :

1. Rencontrer en mars prochain le Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso en vue de sensibiliser davantage encore l'Union européenne quant à la situation colombienne et d'accroître le rôle qu'elle pourrait jouer dans la résolution du conflit ;
2. Au travers de la prochaine session des Droits de l'homme des Nations Unies qui se tiendra en mars à Genève, amener la communauté internationale à reconnaître la situation de conflit armé et de crise humanitaire que connaît actuellement la Colombie. Et ce, en vue de permettre l'application de la Convention de Genève et du droit international inhérent ;
3. Rencontrer les Ministres belges compétents en matière de relations internationales et d'aide au développement afin de débloquer des budgets en vue du soutien aux associations colombiennes locales et de permettre la mise sur pied d'un processus de dialogue durable ;
4. Mobiliser largement, enfin, des élues européennes et susciter l'envoi régulier de délégations parlementaires afin de continuer à exercer une pression internationale sur le gouvernement colombien.